

# LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DE LA VIENNE MOBILISÉ POUR LE PLEIN EMPLOI

# **FEUILLE DE ROUTE 2023**

Octobre 2023

## LE CONTEXTE

Après son plan de réduction des tensions de recrutement lancé pour répondre aux pénuries de personnel, le gouvernement a présenté aux partenaires sociaux en septembre 2022, la feuille de route de l'exécutif qui comprend huit chantiers visant à réduire le taux de chômage tout en remédiant aux besoins de personnel des entreprises.

Parmi ces chantiers, celui de la réforme de l'assurance chômage, des retraites et du lycée professionnel pour le rapprocher des métiers et de l'entreprise, ont été menés. Le projet de loi en discussion au Parlement à compter de cet été doit permettre de poursuivre la dynamique ainsi engagée en faveur du plein emploi et trouver une organisation rénovée du service public de l'emploi dans les territoires pour contribuer à atteindre le plein emploi.

Les enjeux sont multiples et les leviers nombreux, et méritent un pilotage stratégique et opérationnel resserré avec la création de France Travail qui rapprochera l'Etat, les collectivités et les opérateurs du service public de l'Etat.

### Ces enjeux sont de donner :

- aux jeunes des perspectives crédibles d'insertion rapide et durable dans l'emploi;
- aux entreprises les compétences nécessaires aux métiers d'avenir ;

#### Et de:

- Répondre aux besoins (métiers en tension, compétences stratégiques);
- Résorber les inégalités d'accès à l'emploi.

Les objectifs du plein-emploi sont donc de permettre à chacun de s'insérer professionnellement : les publics les plus éloignés de l'emploi (travailleurs peu qualifiés, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap...) par le déploiement d'un accompagnement approprié, ainsi que les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement global particulièrement des missions locales et de mesures nationales telles que la réforme du lycée professionnel ou encore les aides à l'apprentissage.

### Focus sur ... le plein emploi

Le plein emploi désigne la situation dans laquelle toutes les personnes disponibles et à la recherche d'un emploi peuvent trouver un travail aux conditions de rémunération en vigueur sur le marché. Il n'est, toutefois, pas synonyme d'un taux de chômage nul. En effet, même en situation de plein-emploi, des personnes peuvent se trouver temporairement au chômage à cause de « frictions » présentes sur le marché du travail. Ce chômage d'adaptation appelé chômage frictionnel (ou taux de chômage "incompressible") est lié aux périodes inévitables d'inactivité entre deux emplois et au délai nécessaire pour accéder au marché du travail à la fin des études.

# LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA VIENNE

### Un taux de chômage inférieur à celui observé au niveau régional et national

Le taux de chômage dans la Vienne s'établit à 5.8% au 1er trimestre 2023; il était de 7.9% au 1er trimestre 2017.

Il est de 6,2 % en région Nouvelle-Aquitaine et de 6,9 % en France métropolitaine, plaçant la Vienne en 22ème position sur les 96 départements de métropole.

### Un taux de pauvreté supérieur à celui de la région

Le taux de pauvreté s'établit à 14,3 % dans la Vienne, contre 13,6 % en région Nouvelle-Aquitaine. La Vienne comptabilise 57 000 personnes sous le seuil de pauvreté pour 407 000 habitants. Cela situe le département au 56ème rang national. Le niveau de vie maximum des 10 % de poitevins les plus pauvres ne dépasse pas 981 €.

Le taux de pauvreté par EPCI varie de 7,1 % pour la communauté de communes des Vallées du Clain à 16,4 % pour le Civraisien en Poitou (il est de 14,9 % sur Grand Châtellerault où se situent les communes de La Roche Posay et Chenevelles et 15,8 % sur Vienne et Gartempe où se trouve St Savin).

### 3 300 chômeurs ont un droit ouvert au RSA

sur les 12 298 bénéficiaires du RSA que compte la Vienne. Le Conseil départemental de la Vienne estime que 2 000 BRSA sont éventuellement proches d'un retour à l'emploi.

# Une évolution favorable de la demande en fin de mois avec une vigilance concernant les jeunes

La Vienne compte 29 000 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories ABC (-0,7 % sur un an et -0,9 % sur un trimestre), dont 13 500 de catégorie A (-4,3 % sur un an et -0,3 % sur un trimestre).

La Vienne compte 4 500 demandeurs d'emploi de cat ABC de moins de 25 ans (+6.5 % sur 1 an et +0.4 % sur un trimestre), 7 300 de 50 ans et plus (-1.5 % sur un an et -0.9 % sur un trimestre).

Et 12 450 inscrits depuis un an ou plus (-8,3 % sur 1 an et -1,1 % sur un trimestre). La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus est de 42,7 %, inférieure à celle observée au niveau régional (43,6 %).

### LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA VIENNE

### Une baisse de l'intérim principalement dans les commerces et services

La Vienne compte 4 900 intérimaires à la fin du 1er trimestre 2023, dont 42 % dans les commerces et services, 38 % dans l'industrie et 20 % dans la construction. Ce volume est inférieur de 6,9 % à celui observé un an auparavant.

### Un effectif salarié du secteur marchand en hausse sur un an

Au 1er trimestre 2023, l'effectif salarié s'établit à 95 000 dans le secteur marchand, en hausse de 0,4 % sur un an et stable sur un trimestre (-0,1 %). Son évolution est moins forte que celle observée au niveau régional (+1,6 % sur un an ; +0,4 % sur un trimestre).

# Une dynamique de recrutement observée qui connaît toujours de forts besoins de recrutement non saisonniers et essentiellement dans les services

En un an, entre juin 2022 et mai 2023, ce sont 207 000 recrutements hors intérim qui ont été réalisés (+5 % sur un an). Sur la même période, la Nouvelle-Aquitaine a connu un recul des recrutements hors intérim de 1,3 %.

En un an, seul le secteur des services a connu une évolution favorable de ses recrutements (+8 %), contrairement à l'agriculture, le commerce, l'industrie et la construction. La part des CDI et des CDD de moins d'un mois croît (respectivement +0,4 % et +7,8 %).

### L'enquête besoins en main d'oeuvre (BMO) de la Vienne

Fait ressortir plus de 19 000 projets de recrutements, principalement dans les services. Les projets sont exprimés essentiellement dans les entreprises de 0 à 49 salariés (70 % des projets).

73 % des projets ne visent pas des emplois saisonniers, 67 % des projets de recrutement sont jugés difficiles.

Les principaux métiers sont : aides à domicile et aides ménagères, agents d'entretien des locaux, aides-soignants, employés de cuisine, animation socioculturelle, conducteurs routiers, serveurs de café-restaurant.

# LES CHANTIERS ENGAGÉS ET LA GOUVERNANCE EN PLACE

### La feuille de route 2023 de la Vienne vise à :

- Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin ;
- Accompagner les entreprises à répondre à leurs besoins de recrutement ;
- Lever les freins à l'activité;
- Rendre l'emploi plus inclusif pour les personnes en situation de handicap.

### Elle se décline en 5 chantiers transverses :

- Mieux insérer les différents publics les plus éloignés de l'emploi dans le marché du travail ;
- Mieux accompagner les jeunes vers l'emploi durable ;
- Amplifier et dynamiser la formation et l'immersion professionnelle ;
- Lever les freins à l'emploi;
- S'appuyer sur les entreprises engagées.

### Et des chantiers sectoriels :

- Filière de l'hôtellerie/café/restauration;
- Filière du transport ;
- Filière du sanitaire et du médico-social ;
- Filière du sport et de l'animation ;
- Filière de la sécurité privée ;
- Filière de l'industrie.

Les chantiers sectoriels peuvent être amenés à évoluer en fonction des besoins des secteurs d'activité et des entreprises locales.

### LES CHANTIERS ENGAGÉS ET LA GOUVERNANCE EN PLACE

En termes de gouvernance, dans l'attente de sa rénovation avec la mise en place de France Travail, la feuille de route est pilotée par le préfet de la Vienne dans le cadre des réunions du service public de l'emploi départemental (SPED) qui réunissent les représentants de l'État et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, les missions locales, Cap Emploi, Vienne emploi insertion, l'AFPA, le PLIE de Poitiers mais également les représentants des entreprises et les collectivités territoriales (EPCI / Département / Région).

Son rôle principal est de conduire les politiques publiques en faveur du développement de l'emploi sur le département, par la concertation et la coordination des différentes institutions qui interviennent dans les champs de l'éducation et de la formation professionnelle, du suivi et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

La réunion du SPED permet de fixer le cap pour atteindre le Plein emploi autour des axes arrêtés dans le cadre de la feuille de route. Elle permet d'en apprécier l'état d'avancement et les réorientations nécessaires à impulser le cas échéant.

Les actions à mener dans le cadre de cette feuille de route peuvent l'être sur un périmètre départemental sous l'égide du préfet de département, ou infra départemental sous la présidence des sous-préfets d'arrondissement ou enfin dans une configuration plus technique pour accompagner spécifiquement une entreprise ou une branche professionnelle. L'objectif est d'agir efficacement au plus près des besoins et de façon coordonnée.

				_
	INAISON	BFCC		
$\Lambda$				
			/	

# **CHANTIER 1**

# MIEUX INSÉRER LES DIFFÉRENTS PUBLICS DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

# **ENJEUX**

En juin 2023, sur 28 504 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, 12 300 sont au chômage depuis plus d'un an dont 7 085 depuis plus de 24 mois.

- 3 226 des chômeurs ont un droit ouvert au RSA.
- 5 070 ont moins de 26 ans
- 7 289 ont plus de 50 ans.

Un accompagnement mieux coordonné entre acteurs de l'insertion et de l'emploi, phasé avec les politiques de formation et les offres d'emploi connues des entreprises doit permettre aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés de monter en compétence et répondre aux besoins de recrutement de l'entreprise, contribuant à réduire le taux de chômage structurel.



Permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement renforcé (insertion par l'activité économique)

En 2023, ce sont près de 900 postes en équivalent temps plein (ETP) qui sont proposés à des salariés en parcours d'insertion au sein des 46 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) de la Vienne. Ce secteur permet à des personnes en grande difficulté sociale ou professionnelle d'accéder à un emploi, en bénéficiant de conditions d'accueil et d'accompagnement spécifiques.

Le budget de l'État est de 10,3 M€ pour la Vienne. Le montant versé par le Conseil départemental en 2023 pour le cofinancement de l'aide au poste des BRSA ayant travaillé dans un chantier d'insertion est de 1 296 000 €. Les subventions attribuées aux SIAE par Grand Poitiers et Grand Châtellerault sont respectivement de 366 086 € et de 185 122 € (aide aux fonctionnement) en 2023.

- Consolider l'existant et veiller au pilotage des structures dans le cadre de dialogues de gestion réguliers ;
- Développer un projet de garage solidaire ;
- Accompagner les expérimentations menées localement (entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), contrat de professionnalisation inclusion...);
- Examiner l'opportunité de développer un chantier d'insertion en milieu pénitentiaire.



Poursuivre l'objectif d'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en mobilisant les contrats aidés (triptyque emploi-formation-accompagnement)

Les contrats aidés permettent à l'employeur des secteurs marchand et non marchand de bénéficier d'aides pour diminuer le coût de l'embauche d'une personne éloignée de l'emploi et reposent sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi qui permet de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

- Conclure 514 parcours engagement compétences (PEC) tous publics, dont 100 PEC dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens Etat-Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA (394 467,90€ versés en 2022 pour le cofinancement de ces contrats aidés) et pour répondre aux besoins de recrutement des collectivités territoriales et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes;
- Permettre le recrutement de 355 personnes dans le secteur marchand à l'aide du contrat initiative emploi (CIE);
- Assurer un pilotage mensuel du suivi quantitatif et qualitatif des prescriptions.





### Faciliter l'accès à l'emploi des résidents en quartiers prioritaires de la ville

Ce dispositif permet à des employeurs de recruter plus facilement des salariés résidant en quartier prioritaire de la Ville (QPV), pour des CDI ou des CDD d'au moins 6 mois.

### **OBJECTIFS 2023**

- Permettre à 107 résidents de QPV de bénéficier d'un contrat d'emploi franc ;
- Contribuer à la prise en compte de l'emploi et de l'insertion dans le cadre des futurs contrats de ville de Poitiers et de Châtellerault.



### Favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap

Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés en production, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leur handicap. Ces structures bénéficient d'aides de l'Etat ; elles doivent permettre une insertion et une promotion professionnelle tenant compte de l'aptitude au travail du salarié handicapé. Elles peuvent servir de tremplin vers des emplois dans les autres entreprises du milieu ordinaire.

En 2023, la Vienne compte 6 entreprises adaptées, 1 entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) et 1 entreprise adaptée expérimentale en milieu pénitentiaire. L'aide de l'État en 2022 représente plus de 3 millions d'€ et concerne plus de 200 ETP.

- Accompagner les entreprises adaptées dans leurs projets de développement et d'innovation;
- Veiller au bon déroulement des expérimentations menées localement : EA en milieu pénitentiaire, EATT, contrats « tremplin », école atypique ;
- Développer l'action en réseau notamment à travers deux groupes de travail sur la communication et les relations EA/SPE pour répondre aux enjeux de recrutement des EA;
- Conduire 4 dialogues de gestion.



### Le dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Est un dispositif d'appui copiloté par la DDETS et l'ARS avec l'appui de l'UDAF de la Vienne, et a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle, troubles du psychisme, troubles du spectre de l'autisme, troubles cognitifs, déficiences motrices, etc), d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle. Il fonctionne en mode plateforme permettant une mutualisation des moyens et des savoir-faire des acteurs du territoire.

### **OBJECTIF 2023**

Mettre en place le comité de suivi départemental, organisé par la DDETS et la Délégation départementale de l'ARS en lien avec l'Agefiph et le FIPHFP. Il réunira deux fois par an la MDPH, le SPE, l'UDAF et, en tant que de besoin, les co-signataires de la convention de gestion.



# Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale

La Vienne va déployer le programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) financé par l'État, qui consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture. Il repose sur 3 piliers :

- Un accompagnement global grâce à la mise en place d'un binôme de référents (emploi / formation et accès aux droits / logement) pour une orientation vers les dispositifs adaptés;
- Une coordination de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration des réfugiés (de droit commun ou spécialisé);
- L'ingénierie de partenariats locaux pour garantir l'accès effectif aux droits afin d'enclencher la dynamique partenariale indispensable à la réussite d'AGIR.

Dans la Vienne, c'est l'association Coallia qui a été retenue par l'État pour porter le programme AGIR. L'aide de l'État accordée est de 522 290 € pour l'appui à la coordination des acteurs et l'accompagnement social des BPI (flux attendu de BPI signataires du Contrat d'Intégration Républicaine : 235 BPI accompagnés par an).

- Installer le comité d'animation de l'intégration des réfugiés et des primo arrivants sous la présidence du préfet le 7 septembre ;
- Poursuivre la possibilité d'accueillir des BPI et réfugiés au centre APFA Le Vigeant à travers des programmes spécifiques.



# Agir en faveur de l'emploi des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'insertion et l'autonomie économique des femmes constituent un enjeu sociétal, social et économique essentiel. Avec l'appui de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, il s'agit d'agir concrètement sur le territoire afin de répondre à ces enjeux en s'appuyant sur les acteurs économiques et associatifs du département.

### **OBJECTIFS 2023**

- Soutenir les initiatives locales contribuant à la mixité des métiers, à l'amélioration de la trajectoire professionnelle des femmes et à lever les freins qui peuvent peser sur leurs choix, au développement de l'entrepreneuriat au féminin, à la prise en compte de leur reconversion professionnelle;
- Veiller à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

### Contribuer à améliorer le taux d'emploi des seniors

Les seniors rencontrent des difficultés importantes sur le marché du travail. Le taux d'activité pour les 60 - 64 ans est relativement faible et nécessite un rôle accru de l'État, des collectivités et des partenaires sociaux pour l'améliorer, en mobilisant les dispositifs visant à inciter les employeurs au maintien dans l'emploi ou à l'embauche de seniors, en prévenant la pénibilité ou encore en améliorant l'accès des seniors à la formation.

Au-delà des orientations nationales, il s'agit de soutenir toutes les initiatives territoriales répondant à ces objectifs telles que celle menée actuellement afin d'atténuer les appréhensions numériques que peuvent connaître les seniors. (portage APCRC). Ce projet d'acculturation via l'expérimentation d'un processus de sensibilisation à l'outil informatique, est subventionné par l'État à hauteur de 10 465€.



# Poursuivre l'accompagnement des territoires expérimentant le droit à l'emploi (TZCLD)

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a pour objectif de mettre fin à la privation durable d'emploi par la création d'emplois entre des entreprises de l'économie sociale et solidaire (entreprises à but d'emploi/ EBE) et des personnes volontaires au chômage depuis plus d'un an. Les EBE leur proposent des CDI sur des temps de travail choisis en partant des compétences des salariés.

Deux territoires ont été habilités dans la Vienne depuis la seconde loi relative à l'expérimentation de ce dispositif ouvrant la possibilité à 50 nouveaux territoires de s'y intégrer :

- Depuis février 2022 sur le territoire de Grand Châtellerault (TOPE 5 communes de Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré). L'EBE « Le Ressort » développe 4 pôles d'activités : une recyclerie, une exploitation de champignons en cave, du maraîchage bio au Lycée agricole de Thuré et une conciergerie de territoire
- Depuis janvier 2023 sur 7 IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) de la ville de Poitiers. Deux entreprises à but d'emploi ont été créées : Papiole et une unité du groupement d'employeurs des centres sociaux, le GESC. Les activités proposées visent à préserver le lien social et à lutter contre l'isolement et la précarité, contribuer à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie.

Concernant le projet TZCLD TOPE 5, l'aide d'ingénierie du projet accordé par l'État a été de 10 000 €. Des crédits au titre de la revitalisation ont également permis la prise en charge de la phase d'ingénierie pour 16 000 €. Pour TZCLD Poitiers, l'Etat a financé le poste de chefferie de projet dès l'amorce du projet sur les crédits d'initiatives territoriales de la DREETS à hauteur de 20 000 €. Le Conseil départemental contribue également à l'ingénierie de ces deux projets à hauteur de 15.000€ chacun ainsi que pour l'association Chenelle.

Il est à noter, par ailleurs, que deux territoires travaillent actuellement à leur habilitation, à savoir Migné-Auxances et Jaunay Marigny-Dissay. L'État contribue à la chefferie de ces projets à hauteur de 15 000 € ainsi que le Conseil départemental.

# OBJECTIFS DE RECRUTEMENT 2023 POUR LES TERRITOIRES HABILITÉS

- 54,78 ETP sur le projet TOPE 5 (montants prévisionnels de participation de l'État de 995 397 € et du département de 133 240 €)
- 35,5 ETP pour l'EBE Papiole (montants prévisionnels de participation de l'État de 441 712 € et du département de 66 257 €)
- 26,5 ETP pour le GESC sur Poitiers (montants prévisionnels de participation de l'État de 387 521 € et du département de 58 128 €)



# Contribuer au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés

Dans le cadre du Plan national des achats durables (PNAD), le gouvernement a lancé en mars 2023 un deuxième appel à projet (AAP) pour augmenter le nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national. Ce dispositif vise à développer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en s'assurant auprès des entreprises qu'elles en recrutent un pourcentage afin de répondre aux besoins des marchés publics.

Il s'agit de renforcer les capacités d'ingénierie liée à la clause sociale d'insertion (accompagnement de nouveaux acheteurs, calibrage, choix des segments d'achat, accompagnement des personnes, contribution de la clause à la construction de parcours d'insertion dans l'emploi, impacts, etc.) dans une logique de montée en qualité globale du dispositif en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés : acheteurs, acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

La dynamique en matière d'insertion par l'activité économique du département doit être soutenue par une véritable politique d'appui en matière d'achat intégrant de telles clauses.

### **OBJECTIF 2023**

• Cofinancer les postes de facilitateur portés par Grand Poitiers (20 000€ sur la période 2022/2023) Grand Châtellerault (29 000€ pour la période 2023/2024) et la mission locale rurale centre Sud-Vienne (30 000€ pour la période 2023/2024) afin de sensibiliser et accompagner les donneurs d'ordre et les prescripteurs et soutenir les démarches locales. A noter que ces financements peuvent être renouvelés deux fois, sous réserve de l'occupation du poste et des résultats.

# **CHANTIER 2**

# MIEUX ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI DURABLE

# **ENJEUX**

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi reste un sujet d'attention majeur. Tous les acteurs œuvrent à ce que celle-ci soit moins longue et inégalitaire. Former ces jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail est une priorité au travers de dispositifs spécifiques d'accompagnement, afin de compenser les inégalités entre les jeunes dans leur accès à l'emploi et valoriser les compétences des plus fragiles.

Les partenaires de terrain sont un relais précieux pour accompagner les jeunes en fonction des besoins et de leurs profils : Pôle emploi aiguille les candidats pouvant bénéficier de services et d'actions complémentaires vers le partenaire adapté, les trois missions locales de la Vienne accompagnent les jeunes présentant des freins sociaux ou professionnels Cap Emploi se mobilise au profit des jeunes connaissant une situation de handicap et de nombreux partenaires associatifs contribuent au repérage et à l'accompagnement de jeunes en rupture.





# Proposer aux jeunes un accompagnement renouvelé et intensif avec le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le CEJ s'inscrit dans la continuité du Plan « 1 jeune 1 solution », destiné à protéger les jeunes face à la crise. Malgré la dynamique actuelle de reprise économique dans un contexte international incertain, certains jeunes demeurent éloignés de l'emploi. Dans la Vienne, même si le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a baissé de 11% en un an, ce sont encore 4.500 jeunes sans emploi. C'est donc pour renforcer l'accompagnement en faveur de ces jeunes, ni en emploi durable, ni étudiants, ni en formation que le Gouvernement a annoncé la création de ce nouveau dispositif.

Le CEJ est un parcours intensif et personnalisé d'accompagnement, d'une durée de 6 à 12 mois avec pour objectif, une sortie en emploi durable (CDD+6 mois, CDI ...). Le jeune est accompagné par un conseiller référent tout au long du parcours et il bénéficie d'un diagnostic complet, qui détermine ensuite son plan d'actions, qui consistera en une mise en activités de 15 à 20 heures / semaine. Tout au long du parcours il peut être fait appel à des solutions structurantes : formations, immersion en entreprises etc. Enfin, une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500 € peut être versée aux jeunes, sous certaines conditions.

Dans la Vienne, le CEJ est déployé par les deux réseaux de prescripteurs que sont les 3 missions locales et les 6 agences pôle emploi.

Au titre de 2022, l'État a versé les subventions suivantes aux missions locales pour les entrées en CEJ et en Garantie jeunes (ce dispositif ayant pris fin le 1er mars 2022) :

• Mission locale nord Vienne: 484 650 €

• Mission locale rurale centre sud Vienne : 255 600 €

• Mission locale d'insertion du Poitou : 802 800 €

Pour 2023, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'État est de 1 979 125 €. Une gouvernance dédiée a été mise en place par la DDETS dès le déploiement du dispositif afin de suivre au plus près sa mise en œuvre avec un COPIL qui réunit, outre les prescripteurs, les partenaires associés à l'accompagnement global des jeunes : le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), le Conseil départemental (ASE), l'Agence régionale de santé et la maison des adolescents ainsi que les lauréats de l'appel à projets CEJ jeunes en rupture.

### **CIBLE 2023**

 1 732 CEJ dont 1 115 pour les missions locales et 617 pour les agences de pôle emploi.



Poursuivre l'effort d'accompagnement renforcé des jeunes éloignés du service public de l'emploi et qui cumulent certaines difficultés avec le contrat engagement jeune – jeunes en rupture

Le CEJ tel que présenté supra nécessite un véritable engagement du jeune, et implique ainsi une « disponibilité » suffisante pour suivre un tel rythme d'accompagnement. Pour une partie du public éligible, cette disponibilité n'est pas acquise pour différentes raisons : difficulté de logement, de santé, de mobilité, mais aussi isolement et distance aux institutions notamment.

Afin de ne laisser aucun jeune sans solution et de prévenir tout abandon de parcours, le Gouvernement a déployé un volet « jeunes en rupture », qui a été confié à des porteurs de projets, via des AAP régionaux, afin d'intervenir en complémentarité de l'offre de service CEJ « classique » des missions locales, vers lesquelles sont prioritairement orientés les jeunes présentant de nombreux freins.

Ce volet CEJ-jeunes en rupture a vocation à répondre à l'ensemble des freins que rencontrent les jeunes et leur offrir un accompagnement global, pouvant intégrer une prise en charge sanitaire, une aide au logement ou à la mobilité.

Dans la Vienne, 2 porteurs de projets ont été retenus dans le cadre de l'AAP Jeunes en rupture :

- Sur le territoire Vienne et Gartempe, la MJC de Montmorillon (aide de l'État : 90 000€ sur les volets logement et mobilité) ;
- Sur les territoires de Grand Châtellerault et Grand Poitiers, le consortium porté par la M3Q, associant le CIF SP, le CEMEA et le FJT Kennedy (aide de l'État : 355 000 € sur les volets accompagnement professionnel + logement + mobilité).

Une gouvernance dédiée a été mise en place par la DDETS dès le déploiement du dispositif afin de suivre au plus près sa mise en œuvre.

- Accompagner 21 jeunes dans le cadre du projet porté par la MJC de Montmorillon ;
- Accompagner 350 jeunes (dont 50 sur le logement et 100 sur la mobilité) dans le cadre du projet porté par le consortium autour de la M3Q.



### Parrainer des jeunes motivés et investis en recherche active d'emploi

S'adressant aux jeunes de 18-30 ans, issus d'un quartier prioritaire de la ville, le dispositif « 100 chances 100 emplois » a pour enjeux de :

- Promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle ;
- Développer un partenariat durable entre les acteurs économiques, les responsables associatifs, les services de l'État et les collectivités;
- Répondre aux besoins des territoires en mobilisant les différents partenaires et les acteurs économiques.

Les 3 missions locales portent ce dispositif, en partenariat avec des « coachs » qui accompagnent les jeunes pendant les SAS (périodes transitoires où les jeunes passent 5 jours à travailler sur leur CV, leur confiance en eux, la construction de leur projet etc. Puis ils font des entretiens d'embauche en mode entraînement, avant le "grand oral" final, où ils se présentent devant les futurs potentiels parrains) d'une semaine, et des référents entreprises.

- Poursuivre le déploiement de cette action en 2024 ou déployer des initiatives équivalentes.
- Poursuivre l'expérience menée en milieu carcéral.





# Lutter contre le décrochage scolaire en actionnant l'obligation de formation des 16 - 18 ans

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Ainsi depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans cette situation, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

### Ces actions sont portées par :

- La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Education nationale, qui vient en aide aux jeunes déscolarisés ;
- Les missions locales en lien avec les plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) chargées de repérer les jeunes de 16 à 18 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Elles accompagnent 614 jeunes mineurs (chiffres au 12/02/2023) dont 381 respectent leur obligation de formation, soit 62 %.

Près de 117 000 € sont accordés aux missions locales en 2023 pour répondre à cet enjeu.

### **OBJECTIFS 2023**

Avoir une attention particulière pour les jeunes suivis par l'ASE, les pupilles de l'État et les sortants de l'ASE. Un diagnostic financé dans le cadre de la stratégie de prévention et protection de l'enfance a été présenté le 17 avril 2023; l'étude a porté sur un échantillon de 101 anciens jeunes de l'ASE (hors MNA) sortis du dispositif entre 2017 et 2019. Sur les 67 % de parcours scolaires reconstitués (51 sur 76, hors enfants en situation de handicap) seulement 7 jeunes (4 filles et 3 garçons) sont parvenus jusqu'en première. 7 étaient en retard dès la primaire. 15 ont redoublé dès la 6ème.

### Plus globalement:

- 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans sont des NEET,
- 20,79 % des enfants accueillis sont en situation de handicap (taux 7 fois supérieur à celui de la population générale),
- 1 personne sur 4 sans domicile fixe a connu un placement pendant sa minorité.

# **CHANTIER 3**

# AMPLIFIER ET DYNAMISER LA FORMATION ET L'IMMERSION PROFESSIONNELLE

# **ENJEUX**

Le gouvernement a alloué 3,5 milliards d'euros dans le projet de loi de finances 2023 pour l'aide à l'embauche d'alternants et 2 milliards d'euros pour l'organisme France compétences.

Les employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation ont accès à une aide à l'embauche de 6.000 euros à partir du 1er janvier 2023. Dans la Vienne, les efforts vont se poursuivre pour renforcer cette dynamique.





### Poursuivre la dynamique initiée dans la Vienne en matière d'alternance

### Le contrat d'apprentissage

L'apprentissage, politique prioritaire du Gouvernement, est l'une des réponses aux objectifs de compétitivité des entreprises et il constitue un choix de sécurité et de qualité de parcours pour les jeunes comme pour les entreprises, une voie privilégiée d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle durable.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans avec des dérogations possibles à ces limites d'âge. Les entreprises qui ont recours au contrat d'apprentissage bénéficient d'exonérations de charges applicables pendant toute la durée du contrat : suppression des cotisations salariales et des parts sociales et familiales des cotisations patronales.

Dans le cadre du plan de relance « un jeune une solution » lancé en septembre 2020, ce sont plus de 12 000 aides exceptionnelles à l'apprentissage qui ont été versées aux entreprises de la Vienne.

Depuis 2023, l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage a été simplifié et porte sur un montant unique de 6 000 €.

Plus de 4 000 contrats d'apprentissage sont conclus chaque année.

- Poursuivre le développement du nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année civile. Veiller au développement des contrats en faveur des jeunes en situation de handicap;
- Poursuivre la dynamique portée par le collectif apprentissage comprenant les centres de formation, les représentants des entreprises et les acteurs du service public de l'emploi autour de thématiques.



### Poursuivre la dynamique initiée dans la Vienne en matière d'alternance

### Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation permet l'acquisition dans le cadre de la formation continue d'une qualification professionnelle reconnue par l'Etat et ou la branche professionnelle, et contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes.

Dans le cadre du plan de relance « un jeune une solution » lancé en septembre 2020, ce sont plus de 900 aides exceptionnelles au contrat de professionnalisation qui ont été versées aux entreprises de la Vienne.

Le contrat de professionnalisation bénéficie également de l'aide à l'embauche simplifiée, qui porte sur un montant unique de 6 000 €.

### **OBJECTIFS 2023**

• Poursuivre le développement du nombre de contrats de professionnalisation conclus.



# Favoriser l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle via les titres professionnels du ministère du Travail

Le titre professionnel est une certification d'État élaborée et délivrée par le ministère du Travail, permettant d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques à un métier. Chaque titre est composé de blocs de compétences pouvant être acquis séparément, dénommés certificats de compétences professionnelles.

Les titres couvrent tous les secteurs (bâtiment, services à la personne, transports, restauration, commerce, industrie, etc.) et différents niveaux de qualification allant du niveau 3 au niveau 6 (du CAP à Bac + 3 ou 4).

En 2022, près de 300 sessions d'examens ont eu lieu auxquels se sont présentés plus de 1 300 candidats (contre 375 en 2021 et 1 033 en 2020).

- Poursuivre la dynamique engagée en matière d'offre départementale de titres professionnels et veiller à ce qu'elle réponde aux besoins du territoire ;
- Accompagner le développement de titres expérimentaux.

### Accompagner la réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Aux côtés de la formation initiale et de la formation continue, la validation des acquis de l'expérience constitue la troisième voie d'accès à la qualification. La VAE permet d'obtenir, après décision d'un jury, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle sans avoir nécessairement à suivre une formation. Cette certification professionnelle par la validation de l'expérience s'appuie sur l'expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle du candidat.

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a lancé le 26 juin 2023 l'expérimentation VAE inversée. D'une durée de trois ans (jusqu'à fin février 2026), l'expérimentation vise à intégrer au contrat de professionnalisation des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience afin de « favoriser l'accès à la certification et à l'insertion professionnelles dans les secteurs rencontrant des difficultés particulières de recrutement ». Le projet expérimental peut être porté par une branche, un opérateur de compétences, une entreprise, un groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification, un organisme de formation. Dans le cadre du contrat de professionnalisation et dans l'objectif de s'inscrire dans un parcours de validation des acquis de l'expérience, le candidat pourra faire valoir, d'une part, ses compétences préalablement acquises, et d'autre part, acquérir de nouvelles compétences.

### **OBJECTIFS 2023**

- Renforcer la communication sur les titres professionnels du ministère du Travail ;
- Participer à l'expérimentation VAE inversée sur certains métiers en tension, lancée par le ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion en juin 2023 pour trois ans.

SPED Plein emploi - Feuille de route 2023



# Miser sur la qualification en mobilisant le plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le 4 juillet 2017, le 1er ministre annonça la mise en place d'un Grand Plan d'Investissement dans les Compétences doté de 57 milliards d'euros afin de répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Parmi ces 4 priorités, celle liée à l'accès à l'emploi vise à permettre de renforcer les compétences et l'emploi en :

- Formant et accompagnant vers l'emploi 2 millions de personnes peu qualifiées, afin d'apporter une réponse concrète au chômage des moins qualifiés, dont le taux de chômage atteint 18 %;
- Finançant des expérimentations dans l'éducation nationale et accompagner les transformations du premier cycle universitaire, afin d'améliorer la formation initiale des jeunes, leur orientation au lycée comme à l'université et leur insertion professionnelle.

Le PACTE Nouvelle-Aquitaine a été signé en janvier 2019 avec 1,15 milliard d'euros sur 2019-2022. En Nouvelle-Aquitaine, la cible est le 1er niveau de qualification.

Ce plan a été amplifié par 2 avenants :

- Un 1er avenant en date du 11 décembre 2020 pour intégrer les priorités des plans de relance et « 1 jeune, 1 solution » (58,7 M€)
- Un second avenant conclu en 2022, qui prolonge le Pacte jusque fin 2023 avec de nouveaux engagements pour réduire les tensions de recrutement (24 M€ pour 2022 et 85 M€ pour 2023).

Le PACTE régional a permis d'initier ou de renforcer certaines modalités de formation à dimension innovante :

- L'AFEST (action de formation en situation de travail) : dispositif qui vise à répondre aux difficultés de recrutement sur les secteurs en tension ;
- Les HSP (habilitations de service public) : visent à faciliter la formation et l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi à travers des parcours individualisés.

- Promouvoir et mobiliser les ressources prévues dans le cadre du PIC actuel afin de contribuer pleinement à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et répondre aux besoins de recrutement du tissu économique local;
- Etre en veille sur les orientations stratégiques du futur PIC.



### Soutenir les actions qui sortent du schéma scolaire classique

### L'école de la deuxième chance de la Charente et du Poitou

L'école de la deuxième chance (E2C) s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Fondée sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les E2C ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'elles accueillent sans autre critère que leur motivation, en leur permettant de développer des compétences, de construire leur projet personnel et professionnel et ainsi gagner en autonomie. L'alternance étant au cœur du dispositif, ces écoles sont créées à l'initiative des collectivités territoriales et des acteurs de l'insertion professionnelle et elles élaborent avec le jeune des parcours adaptés aux tissus socioéconomiques locaux. L'E2C de la Charente et du Poitou est implantée sur Niort, Châtellerault et Angoulême.

Le site de Châtellerault a accompagné 97 jeunes en 2022. Les contributions financières prévisionnelles pour 2023 sont les suivantes :

• État: 205 038€

• Conseil régional de Nouvelle Aquitaine : 168 974€

Grand Châtellerault : 53 000€

• Grand Poitiers : 12 000€

Département de la Vienne : 20 000€

### **OBJECTIFS 2023**

- Accueillir 100 stagiaires sur le site de Châtellerault ;
- Poursuivre la réflexion relative à l'implantation de l'E2C à Poitiers.

### L'école atypique

Initié par l'entreprise adaptée Deastance Services, en partenariat avec l'EPSI, l'école atypique ouverte fin août 2022 vise à former des personnes en situation de handicap à l'aide d'une pédagogie inclusive pour répondre aux enjeux numériques du territoire. Il s'agit ici d'agir en faveur du taux de chômage des personnes en situation de handicap tout en répondant aux tensions de recrutement que connait le secteur du numérique, notamment pour ce qui concerne les développeurs web. La formation est adaptée au sens où elle prend en compte tant le handicap que des profils atypiques.

### **OBJECTIFS 2023**

• Poursuivre le développement de la formation et suivre/valoriser l'évolution des premiers sortants de la formation.



### Faire connaître et former aux métiers porteurs

Les acteurs du service public de l'emploi, en lien avec les représentants des entreprises et le monde scolaire, mettent en place de nombreuses actions de communication, d'information et de formation à destination de différents publics (prescripteurs, scolaires, demandeurs d'emploi, institutionnels et grand public) pour promouvoir les métiers en tension du département. L'objectif est de permettre aux entreprises de renforcer leur attractivité auprès de leurs futurs collaborateurs et de répondre à leurs besoins en recrutement.

Au-delà de ces actions, il est essentiel de mettre en œuvre des actions d'immersion afin de découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sont privilégiées ainsi que la plateforme de l'inclusion « immersion facilitée » qui permet de mettre en relation immédiatement un candidat avec une entreprise accueillante.

### **OBJECTIFS 2023**

- Poursuivre les efforts de communication, d'information et de formation des différents publics menés sur le territoire, tout en veillant à la coordination des actions entreprises;
- Contribuer au développement de la plateforme de l'inclusion en incitant les entreprises à s'y inscrire et les candidats à postuler.



### Mettre en œuvre les mesures issues de la réforme du lycée professionnel

En mai 2023, le président de la République a annoncé des mesures dont l'objectif est de redorer la voie professionnelle afin qu'elle devienne un choix d'avenir pour les jeunes comme pour les entreprises.

Dans ce cadre, plusieurs d'entre elles visent à renforcer les liens avec les entreprises, gratifier les stages, déployer le dispositif « Ambition Emploi » pour les sortants des lycées professionnels...

- Se rapprocher du Rectorat / DSDEN afin de déployer les nouvelles mesures liées à l'amélioration de la trajectoire de l'insertion professionnelle des jeunes et à la lutte contre le décrochage scolaire;
- Promouvoir les filières de formation des lycées professionnels de la Vienne.



Innover en matière de formation aux métiers d'avenir et poursuivre le déploiement de ces formations pour répondre aux besoins économiques locaux

### Filière hydrogène

La France s'est engagée dans un vaste plan visant à devenir un acteur de premier plan dans le domaine de l'hydrogène vert, avec 3 objectifs principaux d'ici 2030 : parvenir à une production de masse d'hydrogène par électrolyse, promouvoir une mobilité lourde alimentée par de l'hydrogène décarbonée et développer un secteur totalement intégré et compétitif.

Le centre AFPA de Châtellerault - Chasseneuil du Poitou - Le Vigeant est engagé en 2023 dans une expérimentation lancée par le ministère du Travail (DGEFP), et pour laquelle l'AFPA au niveau national a été retenu pour mettre en œuvre des incubateurs permettant de créer des formations expérimentales répondant aux nouveaux besoins de compétences des métiers de la filière « Hydrogène ».

Le démarrage de la formation maintenance de la colorisation de l'hydrogène à Châtellerault est prévu en 2023 autour des formations TMI (technicien de maintenance) et TSMI (technicien supérieur de maintenance industriel).

Cette formation expérimentale permettra de soumettre un référentiel de formation à la validation de la DGEFP et de disposer in fine d'un titre professionnel adapté aux besoins des entreprises et au métier de demain.

### **OBJECTIF 2023**

• Déployer l'expérimentation en se rapprochant du milieu économique local.



Innover en matière de formation aux métiers d'avenir et poursuivre le déploiement de ces formations pour répondre aux besoins économiques locaux

### Filière "batteries embarquées"

Les entreprises font face à un marché en pleine expansion et rencontrent des difficultés pour recruter la main d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour se développer.

La palette d'emplois et de qualification sur l'ensemble de la chaîne est large si l'on identifie les besoins de l'amont à l'aval : conception des batteries, fabrication des batteries, SAV des batteries et seconde vie des batteries (déconstruction, recyclage...).

En 2018, le ministère du Travail (DGEFP) a chargé l'Afpa de mettre en œuvre des incubateurs permettant d'expérimenter et de valider des compétences émergentes au service de filières métiers porteurs et de la politique du titre professionnel. Il s'agit d'expérimenter des parcours de formation « grandeur réelle » à des métiers émergents et débouchant sur des qualifications pressenties pour pouvoir devenir des titres professionnels, en lien avec des entreprises locales volontaires qui accueillent des stagiaires et veillent à ce que le projet de titre réponde à leurs besoins.

Deux centres de formation AFPA ont mis en œuvre une expérimentation sur la filière « batteries embarquées » dont Châtellerault pour ce qui est la filière amont.

L'incubateur porté par Châtellerault sur les batteries s'est vu valider par la DGEFP le 3 décembre 2021 le Titre AAMBA (Agent d'assemblage et de maintenance de batteries d'accumulateurs) pour une durée de 5 ans.L'AFPA de Châtellerault a travaillé directement avec des acteurs de la filière : Easyli à Châtellerault et la Saft à Poitiers, Forsee Power à Chasseneuil.

Trois actions de formation expérimentales ont été initiées par le centre AFPA pour une durée de 6 mois chacune.

### **OBJECTIF 2023**

• Poursuivre le développement de la formation dont le titre professionnel est désormais validé par l'État et veiller à ce que la réponse qualitative et quantitative soit en phase avec les attentes des acteurs économiques concernés.

# **CHANTIER 4**

# LEVER LES FREINS

## **ENJEUX**

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté (SNPLP) lancée depuis octobre 2018 s'est articulée autour de deux logiques : celle de la prévention dès le plus jeune âge pour assurer l'égalité des chances et celle de l'accompagnement pour l'insertion et l'accès à l'emploi.

Le Gouvernement poursuit cette ambition avec l'élaboration d'un nouveau pacte national des solidarités en collaboration avec l'ensemble des acteurs concerné.

Cet engagement renouvelé de l'Etat se déclinera en quatre axes déclinés aux niveaux national et local :

- L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté;
- La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
- Le volet solidaire de la transition écologique.

Cette nouvelle politique nationale de lutte contre la pauvreté a pour objectif d'approfondir la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'y associer toutes les parties prenantes.

Des alliances locales des solidarités sont mises en place afin de mobiliser sur le terrain les services de l'Etat, les collectivités, les organismes de sécurité sociale, les associations, les entreprises et les personnes concernées.

Les structures tels que les associations de lutte contre la pauvreté, les différents organismes publics, les collectivités et les entreprises sont massivement sollicitées et mettent en place des actions à fort impact social, notamment à travers l'accès aux biens de première nécessité, la mobilité solidaire, l'inclusion numérique ou les actions en faveur de l'accès aux droits, pour lever les freins à l'insertion des personnes et des familles, notamment parents isolés, en grande précarité.



Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur les orientations stratégiques du Pacte local des solidarités

L'appel à projets (AAP) 2023 relatif au Pacte local des solidarités s'inscrit dans la continuité de déploiement des actions de la stratégie de lutte contre la pauvreté, de la poursuite des actions en cours et d'accompagnement de projets non couverts ou émergeants en adéquation avec les objectifs de la stratégie mais aussi avec les priorités définies dans le cadre du futur pacte des solidarités.

Les thématiques prioritaires de cet AAP sont les suivantes :

- La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge : formation des professionnels de la petite enfance, soutien à la parentalité pour prévenir des inégalités de destin, accompagnement des familles monoparentales et des jeunes parents contre la précarité, accompagnement des jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel;
- L'accès au travail pour tous : développement de solutions de mobilité solidaire, accompagnement et amélioration des conditions de vie des travailleurs pauvres ;
- La lutte contre la grande exclusion : actions solidaires permettant de créer du lien social à l'échelle locale, lutte contre l'exclusion numérique, lever les freins administratifs pour favoriser l'accès aux droits, offre d'accès aux biens de première nécessité ;
- L'organisation solidaire de la transition écologique : réduction des dépenses énergétiques des ménages, solutions de mobilités écologiques et solidaires.

### **OBJECTIF 2023**

• Soutenir les initiatives locales permettant de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'AAP du Pacte local des solidarités.

### Favoriser la mobilité

Lever les freins à l'emploi, et tout particulièrement celui de la mobilité, demeure un enjeu majeur pour atteindre le plein emploi. Cela est d'autant plus prégnant qu'il convient d'agir au profit de personnes les plus éloignées de l'emploi, confrontées bien souvent à une situation de pauvreté, et ce dans un département rural qui nécessite de disposer du permis de conduire et d'un véhicule pour aider à une insertion professionnelle réussie.

Porté par l'association Ateliers Méca Vienne, le projet garage solidaire est en préparation depuis de nombreux mois en partenariat avec le Conseil départemental, et il devrait démarrer au second semestre 2023. Il prendra la forme d'un chantier d'insertion, destiné à un public ayant de faibles ressources financières et sur prescription des acteurs du service public de l'emploi. Il permettra de faire entretenir et réparer son véhicule mais proposera également la vente de voitures d'occasion ainsi que des conseils à l'achat.

Ce projet pourra être également utilement complété par un service de prêt de véhicules lorsque celui nécessitant des réparations doit être immobilisé, afin de ne pas provoquer de risque de rupture dans le parcours d'insertion professionnelle du client.

La DDETS a déjà engagé des moyens avec le financement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la CALPAE et ce dossier a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projet 2022 relatif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, avec une subvention accordée de 125 000 euros.

Ce dossier sera instruit lors du comité départemental de l'insertion par l'activité économique de septembre 2023 afin d'agréer, dès cette année, le chantier d'insertion.

- Accompagner les initiatives visant à lever ce frein notamment le projet de garage solidaire;
- Initier une réflexion en lien avec les collectivités et les acteurs du service public de l'emploi sur cet enjeu afin de mieux cibler les besoins et y répondre.



### Répondre aux problématiques de santé, de santé mentale et d'addictologie

Pour répondre aux besoins de formation des accompagnateurs sociaux-professionnels aux questions de santé mentale et d'addictologie, un marché national de formation a été lancé dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec un déploiement prévu sur 4 ans. Pour ce faire, un budget d'1,5 M€ a été alloué à la Nouvelle Aquitaine / Occitanie afin de former 2 300 professionnels.

L'objectif de cette formation est de leur apporter des outils pour améliorer l'accompagnement en santé mentale des personnes en situation de précarité, et permettre :

- De repérer les signaux marquant un trouble de santé mentale ;
- De trouver des postures ajustées avec les personnes accompagnées ;
- D'orienter les personnes accompagnées vers les structures adaptées le cas échéant ;
- De préserver sa propre santé mentale.

- Organiser les premières sessions de la formation des accompagnateurs sociauxprofessionnels d'ici la fin du mois de décembre 2023;
- Initier des actions structurantes sur le territoire en matière de prévention de la santé, en lien avec l'ARS dans le cadre du PRAPS.

### Faire face au défi du besoin en logement

La politique du plan logement d'abord permet de progresser sur la structuration d'un accompagnement vers l'emploi et le logement, l'emploi étant un facteur clé de sécurisation du relogement et d'insertion sociale. C'est tout l'objet également du SIAO et de ses nouvelles missions : favoriser l'accompagnement vers et dans le logement, en croisant logement, emploi et santé.

### **OBJECTIFS 2023**

- Suivre et améliorer les prescriptions IAE des structures d'hébergement de droit commun et du DNA : utilisation de la plateforme inclusion, réunions d'échanges et de sensibilisation...;
- Impulser des projets transversaux emploi / logement (déploiement du programme convergence France en milieu rural « premières heures » avec la SEI à Saint Sauvant, projet d'ateliers à la vie active en CHRS avec Audacia, accompagnement temporaire des jeunes réfugiés dans les FJT du département en lien avec les missions locales...);
- Renforcer les compétences emploi/logement au sein du SIAO : création de 2 postes (insertion professionnelle / jeunes en rupture et accès au logement);
- Déployer le dispositif AGIR porté par Coallia à compter de septembre 2023 : accompagnement global vers et dans le logement des BPI dans une approche globale de parcours (emploi / logement / accès aux droits / santé).

SPED Plein emploi - Feuille de route 2023

# **CHANTIER 5**

# S'APPUYER SUR LES ENTREPRISES ENGAGÉES

# **ENJEUX**

La communauté « les entreprises inclusives », devenue depuis les « clubs les entreprises s'engagent », a été initiée par le Président de la République en 2018. Sa mission repose sur 4 axes :

- Fédérer sur le territoire les entreprises et partenaires qui œuvrent pour une société plus durable et solidaire ;
- Simplifier l'accès à l'information, aux dispositifs et aux aides ;
- Créer des espaces de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner le passage à l'action, chacun à son échelle ;
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et leurs actions innovantes.

Le club de la Vienne a été lancé dès 2018 sous l'impulsion de la DDETS. Il est aidé financièrement par l'État à hauteur de 60 000 € pour la période d'octobre 2022 à mars 2024.

Depuis 2022, les clubs départementaux sont dotés d'un « tryptique de gouvernance » :

- Un « leader » qui représente le monde économique, porte la voix des entreprises engagées sur le territoire et participe à son développement (sensibilisation de nouvelles entreprises, développement d'actions de sensibilisation et de mobilisation des entreprises). Les « leaders » sont des dirigeants d'entreprises engagés sur les sujets de l'inclusion au sein de leurs territoires d'ancrage;
- Un « référent » au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Les référents relaient les informations relatives aux différents dispositifs auprès des entreprises membres du club et opèrent les liens avec les acteurs du service public de l'emploi dans le cadre du club. La DDETS est ainsi « co-leader » du club;
- Un animateur qui opère au quotidien le suivi des entreprises membres du club (suivi de leur engagement volontaire et de leur réalisation tout au long de l'année) et organise, à destination des entreprises, des évènements et des actions de mobilisation avec les différents acteurs du territoire (par exemple : webinaires, job-dating, visites d'entreprises, ...). Le leader et le référent s'appuient sur cet animateur pour développer le club. Cet animateur peut être un réseau d'entreprises engagées, une organisation patronale, une chambre consulaire, une association.



L'action du club de la Vienne s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route avec les priorités suivantes pour 2023 :

Affirmer le positionnement du Club sur les sujets d'inclusion et d'emploi, sur le territoire du département :

- par des actions collaboratives avec les autres clubs existants et en développant une stratégie territoriale de communication ;
- par l'engagement effectif des entreprises au travers de l'inscription sur la plateforme nationale des entreprises engagées.

Lever les freins à l'emploi en travaillant autour de thématiques prioritaires dont le management, l'immersion par le sport, un monde durable et l'emploi des seniors. Pour ce dernier point, trois actions de formation sont organisées pour le public senior autour de la thématique "fracture numérique". Objectif : permettre au public une réappropriation des outils numériques afin d'aller à l'emploi et / ou d'être autonome dans ses recherches. Les formations auront lieu en septembre - octobre - novembre 2023 en partenariat avec l'association pour la promotion des compétences de la relation client APCRC.



# LES CHANTIERS SECTORIELS

Suite à l'annonce en septembre 2021 par le Gouvernement d'un plan de réduction des tensions de recrutements, les acteurs du SPE départemental se mobilisent, sous l'égide de la DDETS, autour d'enjeux spécifiques :

- Mobilisation des acteurs du service public de l'emploi dans le cadre de campagnes de recrutement d'envergure (ex : ouverture prochaine de l'aquascope du Futuroscope, avec près de 100 emplois à pourvoir);
- Groupe de travail pour lutter contre les tensions de recrutement des ambulanciers, avec les professionnels du secteur et les organismes de formation ;
- Groupe de travail sur les tensions de recrutement pour le transporteur de voyageurs de Grand Poitiers ;
- Groupes de travail sur les tensions de recrutement dans le secteur de la sécurité privée ;
- Groupe de travail sur les besoins en recrutement des établissements et services prenant en charge des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la présente feuille de route, il s'agit de poursuivre cet accompagnement en lien avec les professionnels concernés en s'assurant de leur engagement. Il s'agit d'agir au plus près des besoins avec l'ensemble des acteurs (branches professionnelles, organisations patronales, chambres consulaires, services de l'État, acteurs du service public de l'emploi, collectivités...). L'action peut être menée au niveau de la filière ou d'une entreprise significative du territoire qui connaît un fort potentiel de recrutement.

# LES CHANTIERS SECTORIELS

La liste des filières, ici évoquée, n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des besoins des secteurs d'activités.

- Filière Hôtels / Cafés / Restaurant (HCR)
- Filière du transport
- Filière ambulanciers
- Filière sanitaire, médico-sociale, grand âge et handicap
- Filière du sport et de l'animation
- Filière de la sécurité privée
- Filière de l'industrie

L'objectif est de déterminer pour chaque filière un plan d'actions autour de 4 axes :

- Bien définir le besoin en termes d'emplois et de calendrier;
- Communiquer sur les métiers ;
- S'assurer de la réponse formation adéquate;
- Mobiliser les acteurs du service public de l'emploi pour mener des actions / évènements coordonnées.



Liberté Égalité Fraternité

Contact pref-communication@vienne.gouv.fr www.vienne.gouv.fr





